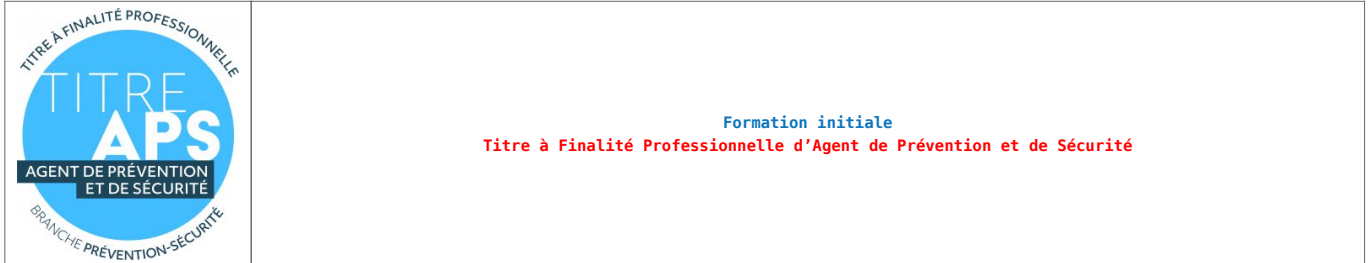


TFP APS (ex CQP) – FI



Personnel concerné - Métier visé

Personnes qui envisagent de travailler dans une entreprise de gardiennage ou un service interne de sécurité.

Objectifs

Formation destinée à acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire répondant à la nouvelle obligation légale réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance humaine.

Le TFP permet d'assurer les missions de base d'un Agent de Prévention et de Sécurité

Prérequis

- Disposer d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Le niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2

juillet 2008.

- Etre titulaire de l'autorisation préalable ou provisoire ou de la carte professionnelle en cours de validité

Détails de la formation

Déroulement du stage :

182 heures (examen compris)- Obligatoirement dans notre centre de formation.

12 stagiaires au maximum.

Méthode pédagogique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours. Exercice pratique de ronde, de contrôle d'accès, de gestion d'un poste de sécurité équipé (vidéosurveillance, SSI, etc.)

Formation pratique :

- Secourisme
- Environnement juridique
- Gestion de conflits
- Module stratégique
- Prévention des risques d'incendie
- Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
- Sensibilisation aux risques terroristes
- Module professionnel : techniques d'information et de communication, consignes et informations, les missions de l'APS, le contrôle d'accès, le PC, rondes de surveillance et système de contrôle des rondes.
- Palpation de sécurité et inspection des bagages
- Surveillance par moyens électroniques de sécurité
- Événementiel spécifique
- Gestion des risques
- Gestion des situations conflictuelles dégradées
- Module industriel spécifique

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

L'examen est composé de trois types de validations comprenant

15 UV au total (sauf dérogation) :

- Épreuve module Sauveteur Secouriste du Travail (UV1) : Evaluation apte ou inapte en fonction de la grille d'évaluation INRS.
- Épreuve théorique : sous forme de QCU
- Épreuve pratique individualisée sur deux contextes professionnels tirés au sort : Déclaration apte ou inapte en fonction de la grille d'évaluation par un jury composé de représentants de la profession.

En cas de non validation d'une UV (QCM ou ronde pratique), la délivrance d'un PV individuel récapitulant les acquis permet de se représenter à l'examen dans un délai maximum de cinq ans. De plus, il sera remis au candidat une attestation de réalisation.

Suite de parcours

Une demande de carte professionnelle, valable 5 ans, devra être déposée auprès de la délégation régionale du CNAPS. Son renouvellement passe par une formation MAC APS (Mise à jour des connaissances).

L'obtention du TFP APS permet de se présenter à la formation opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance, la formation maître chien TFP ASC, la formation aéroportuaire CQP ASA ou convoyeur de fonds, ou encore TFP A3P etc.

On peut aussi mentionner le Bac Pro Métiers de la Sécurité, le BP Agent technique de prévention et de sécurité ou le BTS MOS Management Opérationnel de la Sécurité.